

Le Maire informe l'assemblée que par lettre du 07 Juillet 1976, le Directeur Général du Syndicat Mixte SEBL 48 place Mazelle à METZ, demande la cession, après déclassement, de la partie du chemin rural dit de Bedon, située dans le périmètre de la zone d'aménagement concerté de FLEVILLE SUD.

La partie du chemin à déclasser a fait l'objet d'un document d'arpentage établi par M. GOUDOT géomètre expert.

Elle est désormais cadastrée section AE lieudit Chauvémont n° 66 pour une superficie de 4 677 m².

La nouvelle voirie qui sera construite dans la zone et sur le territoire de LUDRES sera également remise à titre gratuit à la Commune de LUDRES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le déclassement du chemin dit de Bedon surface de 4 677 m² est demandé. Il sera prononcé définitivement après les résultats de l'enquête administrative qui est sollicitée.
- accepte la cession à un prix à convenir avec SEBL, après déclassement. Tous les frais consécutifs au déclassement et à la cession seront à la charge de SEBL.
- confirme les termes de la lettre n° 182 du 17 Mars 1976 demandant que toutes mesures nécessaires soient prises pour assurer la desserte des parcelles actuellement desservies par le chemin rural dit de Bedon.
- prend acte que la nouvelle voirie à construire dans la ZAC industrielle de FLEVILLE SUD, et sur le territoire de LUDRES, sera également remise à titre gratuit à la Commune de LUDRES.